

Appel à communication / Congrès sur les droits des personnes handicapées

- Dates : du 11 au 14 septembre 2017
- Lieu : Genève
- Inscriptions en ligne
- Appel à communications jusqu'au 15 février 2017

Le XIVe Congrès international de l'AIRHM a pour thème : La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées : une utopie ?

Du 11 au 14 septembre 2017, la Haute école de travail social de Genève (HETS – Genève) accueille le 14ème congrès international de Association internationale de recherche scientifique pour les personnes ayant un handicap mental (AIRHM).

En partenariat avec les quatre hautes écoles de travail social romandes (HETS – Fribourg, HETS – Genève, HETS – Valais, HETS&Sa – Vaud) et la Haute école de santé de Genève (HEdS – Genève), ce Congrès interroge l'évolution des droits des personnes en situations de handicap et de leur application en Suisse et dans le monde.

Adoptée en 2006 par l'ONU, et ratifiée par la Suisse en 2014, la Convention relative aux droits de personnes handicapées constitue un véritable tournant dans le rapport entre la société et les personnes en situations de handicap. Le texte exige des Etats parties qu'ils garantissent des droits et libertés égales pour tous.

Cette Convention a-t-elle déjà permis des améliorations tangibles sur la qualité de vie des personnes concernées et de leurs proches ? Quels sont les projets en cours ? Que reste-t-il à faire ?

Dans une perspective interdisciplinaire, les conférences plénières, les ateliers et les posters proposés couvriront les questions éthiques, paradigmatiques, sociétales, politiques, juridiques et cliniques de la recherche sur le handicap, et mettront également en lumière la dimension du vécu du handicap. En faisant le bilan des avancées réalisées dans ce domaine, des transformations des pratiques et des représentations sociales du handicap, ce Congrès cherche à tracer des voies pour les projets à venir.

Appel à communications : prolongé jusqu'au 31 mars 2017 sur le site [AIRHM](#). Une décennie après l'adoption de la Convention, quel est son impact ? Quel bilan des avancées réalisées, des transformations des représentations sociales et des projets à venir au niveau des droits des personnes avec un handicap ? Une question centrale guidera ce Congrès : l'adoption de la CDPH a-t-elle déjà permis des améliorations concrètes sur la qualité de vie et le devenir des personnes concernées et de leurs proches ? Ou n'est-elle qu'« utopia », ce lieu inaccessible, ce monde imaginaire idéalisé qui n'existe nulle part ?

[Programme et informations](#) sur le site dédié